

Avis n° 2021-01 du CSRPN Occitanie
relatif au plan de gestion 2021-2030 de la réserve naturelle nationale du Néouvielle

Vu le projet de plan de gestion 2021-2030 de la réserve naturelle nationale du Néouvielle,

Vu la présentation du projet de plan de gestion par le parc national des Pyrénées lors de la séance du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN du 9 décembre 2020,

Vu l'avis du rapporteur du groupe de travail Aires Protégées du CSRPN,

Vu la consultation électronique du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN du 14 au 31 décembre 2020,

Vu le vote électronique du CSRPN du 11 au 24 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le CSRPN émet un avis favorable au plan de gestion 2021-2030 de la réserve naturelle nationale du Néouvielle **avec les réserves suivantes :**

- Régler les problèmes de matérialisation sur le terrain des limites de la réserve, notamment dans le secteur du lac du Gourguet.
- Remédier en priorité à la problématique récurrente de la gestion piscicole, notamment au regard des populations de poissons allochtones qui impactent l'écosystème lacustre, et tout mettre en œuvre pour restaurer l'état le plus naturel possible des lacs et laquets de la réserve. En ce sens, cette action (MS-03) doit être mieux dotée en moyens sur la durée du plan. De même, le plan de gestion piscicole, dont la révision est programmée, devrait être intégré dans celui de la réserve naturelle nationale.
- Mettre effectivement et prioritairement en œuvre la mesure CS-03 « Renforcer la connaissance des milieux lacustres afin d'améliorer leur gestion » dans une perspective de « désempoisonnement » dans le périmètre précisé dans le cadre du plan piscicole remis à jour (mesure MS-03), en conformité avec l'article 5 du décret de création.

Le CSRPN émet les recommandations ci-après :

- Apporter les compléments proposés dans le rapport, et éclaircir les points qui ont fait l'objet de questionnements,
- Rééquilibrer la dotation en moyens de certaines actions/mesures, et renseigner les moyens financiers et humains dans toutes les fiches incomplètes.
- S'appuyer sur la communauté scientifique pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions/mesures relatives à la connaissance ; dans ce cadre, cette acquisition de connaissance mériterait d'être élargie (champignons, invertébrés, ...) et de mieux s'insérer dans des suivis nationaux.
- De façon plus générale, consolider et élargir le cercle des partenaires pour la mise en œuvre des mesures (groupements pastoraux, associations environnementalistes, fédérations de sports de nature concernés, socio-professionnels de la vallée, ...) avec des conventions suivies et ajustées.

Le plan prévoit de marquer le centenaire des « premières études scientifiques et les premières mesures de protection » mise en œuvre à compter de 1922. Cette manifestation doit également être l'occasion de recenser et de valoriser l'ensemble des travaux scientifiques menés sur ce territoire.

Le CSRPN souhaite également être destinataire des évaluations annuelles du plan de gestion et du bilan intermédiaire à 5 ans qu'il convient de prévoir.

Toulouse, le 26 janvier 2021
La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino

Rapport relatif au plan de gestion 2021-2030 de la réserve naturelle nationale du Néouvielle

1) Contexte

Le Plan de Gestion 2021-2030 reflète assez fidèlement l'intérêt et les enjeux de la réserve naturelle nationale du Néouvielle, historiquement l'une des premières créées en zone de montagne en France. Les actions et mesures de gestion proposées sont en continuité avec celles menées lors des plans antérieurs, ou viennent utilement les conforter ou les compléter.

Ce plan est désormais d'une durée de vie de 10 ans, pas de temps qui devrait lui permettre d'être réalisé, mais qui rend indispensables les évaluations annuelles prévues, la tenue régulière des réunions du comité consultatif, et certainement d'envisager un bilan à mi-parcours ; le conseil scientifique devra également être consulté plus régulièrement.

Au regard des éléments présentés tant dans l'évaluation du plan antérieur, que dans le projet présenté, le CSRPN Occitanie constate, et regrette, le manque de moyens humains et financiers, évoqué à plusieurs reprises par le Parc National, pour une bonne mise en œuvre de la gestion de la réserve naturelle nationale du Néouvielle.

L'absence de liens explicités ayant été relevée dans l'évaluation du plan antérieur, le CSRPN souligne le souci de mise en adéquation entre les enjeux dégagés de l'état des lieux, les objectifs à long terme et objectifs opérationnels, et les actions et mesures proposées.

La caractérisation des enjeux écologiques et socio-écologiques nécessiterait toutefois d'être mieux développée, en s'appuyant sur la communauté scientifique et en tenant mieux compte des nombreux travaux, y compris anciens utiles pour les suivis historiques.

Il convient également de mettre en avant les actions et mesures proposées en faveur de la poursuite des acquisitions en matière de connaissance, avec des orientations appuyées sur certaines espèces sensibles ou peu connues (flore, galliformes, chiroptères, amphibiens, ...) ou thématiques (paysage, fréquentation, ...), de même que la volonté d'accompagner les collectivités dans leurs réflexions de valorisation de leurs patrimoines et d'améliorer la gouvernance.

2) Proposition d'avis

L'avis du CSRPN d'Occitanie est favorable, **avec les réserves suivantes** :

- régler les problèmes de matérialisation sur le terrain des limites de la réserve, notamment dans le secteur du lac du Gourguet.
- remédier en priorité à la problématique récurrente de la gestion piscicole, notamment au regard des populations de poissons allochtones qui impactent l'écosystème lacustre, et tout mettre en œuvre pour restaurer l'état le plus naturel possible des lacs et laquets de la réserve. En ce sens, cette action (MS-03) doit être mieux dotée en moyens sur la durée du plan. De même, le plan de gestion piscicole, dont la révision est programmée, devrait être intégré dans celui de la RNN.
- mettre effectivement et prioritairement en œuvre la mesure CS-03 « Renforcer la connaissance des milieux lacustres afin d'améliorer leur gestion » dans une perspective de « désempoisonnement » dans le périmètre précisé dans le cadre du plan piscicole remis à jour (mesure MS-03), en conformité avec l'art. 5 du décret de création.

et les recommandations ci-après :

- apporter les compléments proposés dans le rapport, et éclaircir les points qui ont fait l'objet de questionnements,
- rééquilibrer la dotation en moyens de certaines actions/mesures, et renseigner les moyens financiers et humains dans toutes les fiches incomplètes.

- s'appuyer sur la communauté scientifique pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions/mesures relatives à la connaissance ; dans ce cadre, cette acquisition de connaissance mériterait d'être élargie (champignons, invertébrés, ...) et de mieux s'insérer dans des suivis nationaux.
- de façon plus générale, consolider et élargir le cercle des partenaires pour la mise en œuvre des mesures (groupements pastoraux, associations environnementalistes, fédérations de sports de nature concernés, socio-professionnels de la vallée, ...) avec des conventions suivies et ajustées.

Le plan prévoit de marquer le centenaire des « premières études scientifiques et les premières mesures de protection » mise en œuvre à compter de 1922. Cette manifestation doit également être l'occasion de recenser et de valoriser l'ensemble des travaux scientifiques menés sur ce territoire.

Le CSRPN souhaite également être destinataire des évaluations annuelles du Plan de Gestion, et du bilan intermédiaire à 5 ans qu'il convient de prévoir.

Toulouse, le 30 décembre 2020

Le rapporteur du groupe de travail Aires Protégées du CSRPN